

## **Le Livre blanc sur la sécurité intérieure dans la lutte contre le terrorisme décembre 2005**

Les travaux préparatoires au Livre blanc sur la sécurité intérieure face au risque terroriste, lancés par le gouvernement en mai 2005, se sont achevés fin octobre par la remise des rapports confidentiels des six groupes d'experts consultés, dont la synthèse, remaniée, sera rendue publique début 2006. On peut avoir une idée des grands axes de ces rapports à partir des discours des ministres concernés lors de la journée de débat public du 17 novembre 2005, et à l'aide des articles de presse. Le Livre blanc en préparation doit adapter le dispositif de sécurité intérieure français à l'apparition du terrorisme de destruction de masse. Ses objectifs sont : l'établissement d'une analyse prospective de la menace (les scénarios d'attentats possibles sur notre sol) ; la définition d'une stratégie afin d'organiser en conséquence la sécurité intérieure de la France ; la dimension opérationnelle, soit les moyens techniques et juridiques permettant de prévenir cette menace et de la combattre ; les conséquences pour la politique étrangère et la coopération internationale.

### **L'analyse prospective de la menace terroriste**

Une menace globale : elle touche certes les zones de tension du proche et Moyen-Orient, mais n'épargne aucun continent. Elle est autant intérieure qu'extérieure, rendant intenable le cloisonnement entre les missions de protection interne et les missions de défense nationale, et renvoyant à un concept de sécurité globale. La menace provient de mouvements ou de groupes implantés à l'étranger, mais des filières d'acheminement vers les zones de Jihad, les camps d'entraînement du Moyen-Orient ou d'Asie du Sud-Est s'implantent en Europe. → Une menace stratégique nouvelle : le terrorisme global est devenu une menace au niveau stratégique pour la sécurité et la défense de la France et de l'Europe, en raison de l'attractivité idéologique et de la capacité fédératrice qu'ont acquis divers mouvements contestataires, de l'élévation du niveau des violences infligées (le "gain" potentiel est considéré comme supérieur au coût humain), et de l'extension mondiale des attentats. De plus, ces mouvements prônent une idéologie contestatrice globale des sociétés occidentales. Aujourd'hui, le djihadisme global", apparu depuis près de dix ans, apparaît comme la principale menace stratégique. → Une menace réelle et renforcée : le risque d'attaques terroristes sur le sol français est réel. La France est un "objectif stratégique de rechange" pour les terroristes puisque des facteurs aggravent la menace qui pèse sur elle : la loi sur les signes religieux, l'intervention en Afghanistan, l'apparition d'une nouvelle génération de radicaux, les projets d'attentats européens du Jordanien Zarqaoui, etc. → Des modes opératoires demandant une vigilance croissante : les jihadistes sont rompus aux technologies plus modernes et s'appuient sur des systèmes de communication et des modes d'organisation de plus en plus complexes. L'attentat à l'explosif reste un mode opératoire privilégié des groupes terroristes, toutefois, les armes de destruction massive (agents biologiques, chimiques, radiologiques) risquent de devenir une part de la stratégie future des mouvements terroristes, et il faut intégrer cette dimension dans la conduite de la lutte antiterroriste.

### **Les propositions de mesures pour renforcer la sécurité intérieure :**

La stratégie de lutte contre le terrorisme proposée par les travaux préparant le Livre blanc se doit d'être globale, interministérielle, internationale, préventive mais aussi réactive. Elle a pour but de neutraliser l'adversaire et de diminuer la vulnérabilité des cibles. → Police et renseignement : les mesures proposées, du ressort du ministère de l'intérieur principalement, sont la surveillance préventive des individus et réseaux susceptibles de basculer dans la violence, avec l'amélioration des moyens techniques de surveillance : la vidéosurveillance, l'utilisation de "relais" (dans les cybercafés...), l'extension des écoutes téléphoniques, la biométrie, la protection des transports, etc. La défense mène aussi une action de protection contre le terrorisme (mise en œuvre et amélioration des plans gouvernementaux VIGIPIRATE et ORSEC, contrôle des infrastructures, surveillance du cyberspace, réponse immédiate et adaptée en cas d'attaque de grande ampleur). → Mesures juridiques et administratives : la priorité opérationnelle à court terme est la neutralisation administrative et judiciaire des réseaux et activistes islamistes : par des actions administratives (refus de visas, expulsions ; dissolution d'associations à risque...), par la criminalisation de la préparation des actes

terroristes et la création de formations spécialisées de jugement et d'application des peines, l'adaptation des législations sur les communications, le renforcement de la réglementation sur les explosifs, la lutte contre le financement du terrorisme, la sensibilisation des agents publics, la création d'un fichier judiciaire national des auteurs d'infractions terroristes... Le projet de loi antiterroriste de Nicolas Sarkozy, adopté par le Parlement le 29 novembre 2005, permet déjà la mise en œuvre de certaines de ces mesures policières et juridiques. → Lutte contre le prosélytisme : l'accent sera mis sur la surveillance des prisons touchées par l'islamisme pour endiguer l'apparition de nouveaux activistes, ainsi que sur la formation des personnels dans ce sens ; sur la lutte contre le prosélytisme envers les jeunes à travers la condamnation des actes racistes et antisémites, l'augmentation des mesures de réparation et des stages de formation. Dans le cadre de cette lutte, le gouvernement entend refuser l'amalgame et montrer que la lutte contre le terrorisme n'est en rien un combat contre l'Islam, mais contre les réseaux qui en dévoient la tradition humaniste, qui détournent la religion au profit d'objectifs idéologiques et politiques. Il veut aussi insister sur la défense des principes démocratiques, et la transparence des mesures adoptées.

**L'amélioration de la coopération internationale** : les choix politiques vers l'extérieur, en direction des pays sources du terrorisme et de leur population sont déterminants. En outre, la coopération internationale peut réduire les vulnérabilités de nos sociétés (par exemple, sûreté aérienne, protection des Français à l'étranger...). La prévention passe par l'échange d'informations, la recherche et la concertation des Etats pour l'arrestation des terroristes. Pour remonter les filières terroristes il faut travailler avec nos partenaires européens et l'ensemble de la communauté internationale (retracer le parcours des jihadistes, compléter les bases de données sur les réseaux, les nouveaux modes d'action). Une autre proposition est l'accélération de la coopération judiciaire et policière dans l'UE ; au niveau international, la consolidation des procédures et moyens de déploiement de l'aide en cas d'attentats de grande ampleur (par des exercices). Le renseignement est un aspect essentiel de la stratégie de prévention (rôle de la DGSE, la DRM, la DPSD, la DGGN, la DST, les RG, etc.). Dans les interventions extérieures, l'accent est mis sur la stabilisation, le contrôle des zones sensibles, des "zones grises" susceptibles de constituer des sanctuaires terroristes ou des zones de transit pour des trafics. L'objectif serait également un meilleur dialogue entre les peuples, notamment un dialogue Nord/Sud et avec le monde musulman, et enfin la résolution des crises régionales, que les groupes terroristes peuvent instrumentaliser. Ainsi la France, en renouvelant sa défense globale, s'apprête à lutter de manière plus efficace contre le terrorisme : en amont comme au plus près des citoyens, à l'intérieur comme à l'extérieur du territoire, et par une panoplie de moyens allant des mesures de police et de renseignement aux outils juridiques et administratifs, n'excluant pas la lutte sur le terrain idéologique, contre le prosélytisme.